

Bruxelles, le 7 avril 2026.

Concerne : **Notification d'Indexation de Prix - HOME CASTEL**

Madame,
Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre demande d'indexation de prix reçue le 02/04/2026 pour HOME CASTEL, en application de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 12 août 2005 portant dispositions particulières en matière de prix pour le secteur des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Après vérification, **l'administration autorise les prix indexés ci-dessous** :

Description	Prix	
	Occupé simple	Occupé double
Chambre rénovée type II - n° 111, 211, 307, 318	65,77	
Chambre rénovée type II - n° 311	67,20	
Chambre rénovée type IV - n° 110, 113, 216, 217, 316, 317	80,00	
Chambre rénovée type IV - n°315	81,99	
Chambre rénovée type V - n° 112, 115, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 218, 308, 309 -	85,02	
Chambre rénovée type V - n° 310, 312, 313, 314	87,11	
Chambre type I	59,25	
Chambre type I (409-412-413-414-415-416)	59,54	
Chambre type II	65,54	
Chambre type II (301-302-303-304-305-306-319)	65,20	
Chambre type III	69,45	

Description	Prix	
	Occupé simple	Occupé double
Chambre type IV	78,90	
Chambre type IV (116-117-118-204-205-219)	86,84	
Chambre type V	83,89	
Chambre type V (107-108-109-203-206-321-410)	84,30	
Chambre type VI	97,98	
Chambre type VI (408)	98,47	

Conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 12 août 2005 portant dispositions particulières en matière de prix pour le secteur des établissements d'accueil pour personnes âgées: "*Sans préjudice des dispositions régionales et/ou communautaires, à défaut d'un refus par le Service des Prix dans les dix jours qui suivent la réception de la notification, la hausse notifiée peut être appliquée au plus tôt, à partir du quinzième jour à dater de la réception de la notification.*"

Après vérification, le Service Budget, Financement et Monitoring d'Iriscare vous autorise à appliquer les nouveaux prix à partir de 01/06/2026.

Attention: ces données seront utilisées pour publication sur notre site web. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir vérifier leur exactitude et de nous signaler toute correction nécessaire.

Pour toute information complémentaire ou question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : fin@iriscare.brussels.

Cordialement,

Service Budget, Financement et Monitoring
Iriscare